

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2024B\_01\_001

### **DECISION DU BUREAU**

*L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six janvier à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Mairie d'Oulmes (Rives-d'Autise), sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.*

#### **PRÉSENTS :**

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

#### **EXCUSÉS :**

- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

#### **SECRÉTAIRE DE SEANCE :**

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

**OBJET : ENTRETIEN DES LOCAUX DU SIEGE ADMINISTRATIF ET DU CENTRE TECHNIQUE, DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE A BENET ET MAILLEZAIS, DES CABINETS DE SANTE DE NIEUL-SUR-L'AUTISE ET DAMVIX, POUR LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2024**

Monsieur le Président expose que les contrats en cours pour l'entretien des locaux

- du siège administratif et du centre technique,
- de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, pour les sites de Benet et de Maillezais,
- des cabinets de santé de Nieul-sur-l'Autise et de Damvix

sont arrivés à échéance.

En conséquence, afin d'assurer les prestations de nettoyage et d'entretien des locaux du siège administratif de la Communauté de Communes et du centre technique, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour les sites de Benet et de Maillezais, les cabinets de santé de Damvix et Nieul-sur-l'Autise, il convient de conclure de nouveaux contrats, l'objectif étant par la suite d'uniformiser les dates de contrats des différents sites.

Une consultation sera lancée prochainement afin de gérer de façon plus globale toutes les prestations de ménage, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Monsieur le Président présente donc les contrats de mise à disposition de personnel de l'Association Multi service Sud Vendée de Fontenay-le-Comte, comme suit :

- Maison de santé sites de Benet et Maillezais, montant de 12 634.08 € TTC pour 6 mois du 1er janvier au 30 juin 2024,
- Siège administratif et centre technique, montant de 18 764.83 € TTC, pour 6 mois du 1er janvier au 30 juin 2024 ;
- Cabinet de santé de Nieul-sur-l'Autise, montant de 4 685.76 € TTC, pour 6 mois du 1er janvier au 30 juin 2024 ;
- Cabinet de santé de Damvix, montant 2 543.46 € TTC, pour 6 mois du 1er janvier au 30 juin 2024 ;
- Soit un total de 38 640.13 € TTC (dont 12 € de frais de dossier) pour l'ensemble des sites sur la période déterminée.

Monsieur le Président demande au Bureau

- son accord sur les contrats, tels que présentés ci-dessus, pour les prestations d'entretien des locaux du siège administratif de la Communauté de Communes et du centre technique, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, et des cabinets de santé de Nieul-sur-l'Autise et Damvix,
- et son autorisation pour signer le devis correspondant avec l'Association Multi Service Sud-Vendée.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- Donne son accord sur les contrats tels que présentés ci-dessus et annexés, pour les prestations d'entretien des locaux du siège administratif de la Communauté de Communes et du centre technique, de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, et des cabinets de santé de Nieul-sur-l'Autise et Damvix.
- Autorise Monsieur le Président à signer les devis et contrats correspondant avec l'Association Multi Service Sud-Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 26 janvier 2024

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance,

Annie RINEAU

## CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL N° 1-2024 Locaux de la Communauté de Communes

### ENTRE LES SOUSSIGNES

<p>L'Association MULTI'service Association déclarée loi de 1901</p> <p>Représentée par Serge BOURGOIN -Président – Danièle PRUGENT Directrice, dûment habilités aux fins présentes, pour le compte de l'établissement</p> <p>2 Bd Du Guesclin 85232 FONTENAY LE COMTE CEDEX Tél : 02.51.69.39.39 Courriel <a href="mailto:accueil@groupe-mssv.fr">accueil@groupe-mssv.fr</a> SIRET 37877006900045</p> <p style="text-align: right;"><b>Ci-après le "Prestataire" D'une part</b></p>	<p>La Communauté de communes VENDEE SEVRE AUTISE</p> <p>Représentée par Michel BOSSARD- Président</p> <p>25 Rue de la Gare OULMES 85420 RIVES D'AUTISE Tel : 02.51.50.48.80 Courriel : <a href="mailto:secretariat.comptabilite@cc-vsa.com">secretariat.comptabilite@cc-vsa.com</a></p> <p style="text-align: right;"><b>Ci-après le "Client" D'autre part</b></p>
---	--

MULTI'service et la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise sont ci-après dénommés " la/les Parties(s) "

#### 1. Application

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'exécution de MULTI'service lors des interventions dans les locaux de la Communauté de Communes telles que définies ci-après et souscrites par le Client.

#### 2. Durée

Les conditions particulières d'exécution des interventions en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 30 Juin 2024 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, un (1) mois avant la fin de la Période en cours.

Sous réserve d'en informer le Client au minimum deux (2) mois avant l'échéance de chaque Période, MULTI'service pourra modifier les tarifs des interventions pour la Période suivante.

Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le

ID : 085-248500563-20240126-2024B\_01\_001-DE



### 3. Accès au site

Le Client confirme donner accès au site tous les jours au salarié mis à disposition par MULTI'service

### 4. Modalités d'intervention

MULTI'service met à disposition du personnel suivant le planning défini par le client, fournit le matériel, les produits et en assure l'entretien.

### 5. Conditions financières pour 6 mois

Pour la Communauté de Communes chiffrage: dix huit mille sept cent soixante quatre euros quatre vingt trois (18764.83 € TTC)

Les interventions feront l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes mensuellement, terme à échoir à réception de la facture

Modalités de règlement : Virement

**Le Président de MULTI'service**

**Serge BOURGOIN**

**Le Président de la Communauté de Communes**

**Michel BOSSARD**

  
**MULTI'service**  
GROUPE MSSV ☎ 02 51 69 39 39  
2 boulevard Du Guesclin  
85200 Fontenay le Comte  
Siret 37877006900045 - APE 783Z



## CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL N° 2-2024 Maison de Santé de Nieul sur l'Autise

### ENTRE LES SOUSSIGNES

L'Association MULTI' service  
Association déclarée loi de 1901

Représentée par Serge BOURGOIN -Président –  
Danièle PRUGENT Directrice, dûment habilités  
aux fins présentes, pour le compte de  
l'établissement

2 Bd Du Guesclin  
85232 FONTENAY LE COMTE CEDEX  
Tél : 02.51.69.39.39  
Courriel [accueil@groupe-mssv.fr](mailto:accueil@groupe-mssv.fr)  
SIRET 37877006900045

Ci-après le "Prestataire"  
D'une part

La Communauté de communes  
VENDEE SEVRE AUTISE

Représentée par Michel BOSSARD- Président

25 Rue de la Gare  
OULMES  
85420 RIVES D'AUTISE  
Tel : 02.51.50.48.80  
Courriel : [secretariat.comptabilite@cc-vsa.com](mailto:secretariat.comptabilite@cc-vsa.com)

Ci-après le "Client"  
D'autre part

MULTI' service et la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise sont ci-après dénommés "la/les Parties(s)"

### 1. Application

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'exécution de MULTI' service lors des interventions dans les locaux de la Maison de Santé de Nieul sur l'Autise telles que définies ci-après et souscrites par le Client.

### 2. Durée

Les conditions particulières d'exécution des interventions en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 30 juin 2024 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, un (1) mois avant la fin de la Période en cours.

Sous réserve d'en informer le Client au minimum deux (2) mois avant l'échéance de chaque période, MULTI' service pourra modifier les tarifs des interventions pour la Période suivante.



### 3. Accès au site

Le Client confirme donner accès au site tous les jours au salarié mis à disposition par MULTI'service

### 4. Modalités d'intervention

MULTI'service met à disposition du personnel suivant le planning défini par le client, fournit le matériel, les produits et en assure l'entretien.

### 5. Conditions financières pour 6 mois

Pour la Communauté de Communes chiffrage : quatre mille six cent quatre vingt cinq euros soixante seize (4685.76€ TTC)

Les interventions feront l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes mensuellement, terme à échoir à réception de la facture

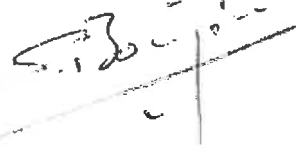
Modalités de règlement : Virement

**Le Président de MULTI'service**

**Le Président de la Communauté de Communes**

**Serge BOURGOIN**

**Michel BOSSARD**



**MULTI'service**  
GROUPE MSSV ☎ 02 51 69 39 39  
2 boulevard Du Guesclin  
85200 Fontenay le Comte  
Siret 37877006900045 - APE 783Z





## CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL N° 3-2024

### Maisons de Santé de Maillezais et Benet

#### ENTRE LES SOUSSIGNES

<p>L'Association MULTI'service Association déclarée loi de 1901</p> <p>Représentée par Serge BOURGOIN -Président – Danièle PRUGENT Directrice, dûment habilités aux fins présentes, pour le compte de l'établissement</p> <p>2 Bd Du Guesclin 85232 FONTENAY LE COMTE CEDEX Tél : 02.51.69.39.39 Courriel <a href="mailto:accueil@groupe-mssv.fr">accueil@groupe-mssv.fr</a> SIRET 37877006900045</p> <p style="text-align: right;"><b>Ci-après le "Prestataire" D'une part</b></p>	<p>La Communauté de communes VENDEE SEVRE AUTISE</p> <p>Représentée par Michel BOSSARD- Président</p> <p>25 Rue de la Gare OULMES 85420 RIVES D'AUTISE Tel : 02.51.50.48.80 Courriel : <a href="mailto:secretariat.comptabilite@cc-vsa.com">secretariat.comptabilite@cc-vsa.com</a></p> <p style="text-align: right;"><b>Ci-après le "Client" D'autre part</b></p>
---	--

MULTI'service et la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise sont ci-après dénommés "la/les Parties(s)"

#### 1. Application

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'exécution de MULTI'service lors des interventions dans les **Maisons de Santé de Maillezais et Benet** telles que définies ci-après et souscrites par le Client.

#### 2. Durée

Les conditions particulières d'exécution des interventions en vigueur à compter du **1<sup>er</sup> Janvier 2024 jusqu'au 30 Juin 2024** sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, un (1) mois avant la fin de la Période en cours.  
Sous réserve d'en informer le Client au minimum deux (2) mois avant l'échéance de chaque Période, MULTI'service pourra modifier les tarifs des interventions pour la Période suivante.

#### 3. Accès au site

Le Client confirme donner accès au site tous les jours au salarié mis à disposition par MULTI'service



#### 4. Modalités d'intervention

MULTI'service met à disposition du personnel suivant le planning défini par le client, fournit le matériel, les produits et en assure l'entretien.

#### 5. Conditions financières pour 6 mois

Pour la Maison de Santé de Benet chiffrage: huit mille six cent soixante dix huit euros soixante quatre (8678,64 TTC)

Pour la Maison de Santé de Maillezais chiffrage : trois mille neuf cent cinquante cinq euros quarante quatre (3955.44€ TTC)

Les interventions feront l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes mensuellement, terme à échoir à réception de la facture

Modalités de règlement : Virement

**Le Président de MULTI'service**

**Le Président de la Communauté de Communes**

**Serge BOURGOIN**

**Michel BOSSARD**



**MULTI'service**  
GROUPE MSSV ☎ 02 51 69 39 39  
2 boulevard Du Guesclin  
85200 Fontenay le Comte  
Siret 37877006900045 - APE 783Z





## CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL N° 4-2024

### Maison de Santé de Damvix

#### ENTRE LES SOUSSIGNES

<p><b>L'Association MULTI'service</b> Association déclarée loi de 1901</p> <p>Représentée par Serge BOURGOIN -Président – Danièle PRUGENT Directrice, dûment habilités aux fins présentes, pour le compte de l'établissement</p> <p>2 Bd Du Guesclin 85232 FONTENAY LE COMTE CEDEX Tél : 02.51.69.39.39 Courriel <a href="mailto:accueil@groupe-mssv.fr">accueil@groupe-mssv.fr</a> SIRET 37877006900045</p> <p style="text-align: right;"><b>Ci-après le "Prestataire" D'une part</b></p>	<p><b>La Communauté de communes VENDEE SEVRE AUTISE</b></p> <p>Représentée par Michel BOSSARD- Président</p> <p>25 Rue de la Gare OULMES 85420 RIVES D'AUTISE Tel : 02.51.50.48.80 Courriel : <a href="mailto:secretariat.comptabilite@cc-vsa.com">secretariat.comptabilite@cc-vsa.com</a></p> <p style="text-align: right;"><b>Ci-après le "Client" D'autre part</b></p>
--	---

MULTI'service et la Communauté de Communes de Vendée Sèvre Autise sont ci-après dénommés "la/les Parties(s)"

#### 1. Application

La présente convention a pour objet de préciser les conditions d'exécution de MULTI'service lors des interventions dans la **Maison de Santé de DAMVIX** telles que définies ci-après et souscrites par le Client.

#### 2. Durée

Les conditions particulières d'exécution des interventions en vigueur à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 30 Juin 2024** sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, un (1) mois avant la fin de la Période en cours.  
Sous réserve d'en informer le Client au minimum deux (2) mois avant l'échéance de chaque Période, MULTI'service pourra modifier les tarifs des interventions pour la Période suivante.

#### 3. Accès au site

Le Client confirme donner accès au site tous les jours au salarié mis à disposition par MULTI'service



#### 4. Modalités d'intervention

MULTI'service met à disposition du personnel suivant le planning défini par le client, fournit le matériel, les produits et en assure l'entretien.

#### 5. Conditions financières pour 6 mois

Pour la Maison de Santé de Damvix chiffrage : deux mille cinq cent quarantes trois euros quarantes six ( soit 2543.46€)

Les interventions feront l'objet d'une facturation selon les modalités suivantes mensuellement, terme à échoir à réception de la facture

Modalités de règlement : Virement

**Le Président de MULTI'service**

**Serge BOURGOIN**

  
  
**GROUPE MSSV ☎ 02 51 69 39 39**  
2 boulevard Du Guesclin  
85200 Fontenay le Comte  
Siret 37877006900045 - APE 783Z

**Le Président de la Communauté de Communes**

**Michel BOSSARD**

